

actualités en perspective

I'E.S.B. en France

après l'interdiction des farines animales dans l'alimentation des bovins

★ article original

les études épidémiologiques confirment la persistance des sources d'infection liées à l'alimentation

La législation de l'E.S.B., profondément remaniée fin 2000, devrait être l'objet d'une nouvelle évolution dans les mois à venir. Les résultats des recherches et études épidémiologiques permettent d'estimer rétrospectivement l'effet des mesures prises depuis 1990.

Les résultats de plusieurs études épidémiologiques menées en partenariat entre l'A.F.S.S.A.* et l'I.N.R.A.** sur l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (E.S.B.) en France après l'interdiction des farines de viande et d'os dans l'alimentation des bovins viennent d'arriver à leur terme. Ces études confirment par différentes approches épidémiologiques les sources d'infection alimentaire des cas d'E.S.B. nés en France après 1990.

DES MESURES SUCCESSIVES POUR ENRAYER L'ÉPIZOOTIE

- Dès 1988, la voie de contamination alimentaire est apparue comme l'hypothèse la plus probable pour expliquer l'épizootie d'E.S.B., appelée "maladie de la vache folle", tant en Grande-Bretagne qu'en France. Les farines de viande et d'os (F.V.O.), sous-produit de l'activité d'abattoir et d'équarrissage, alors fréquemment incorporées dans les aliments du commerce pour animaux, ont rapidement été mises en évidence comme principale source infectieuse de cette maladie, par le recyclage dans les aliments pour animaux et pour bovins en particulier, d'animaux déjà infectés par l'E.S.B.
- Des mesures réglementaires ont été prises pour enrayer le phénomène en France, d'autant plus inquiétant que le lien entre l'E.S.B. chez la vache et un variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez l'Homme est découvert en 1996 (*encadré 1*). Parmi celles-ci, deux marquent un tournant décisif dans la gestion de l'épizootie d'E.S.B. : **1. l'interdiction des farines d'origine animale dans l'alimentation des bovins en juillet 1990 ;**

— Encadré 1 - Les principales mesures de contrôles mises en place successivement en France

- **Juillet 1990 :** les farines de viande et d'os (F.V.O.) autres que celles issues du lait, des œufs ou des poissons, sont interdites dans l'alimentation des bovins.
- **Décembre 1994 :** les F.V.O. autres que celles issues du lait, des œufs ou des poissons sont interdites dans l'alimentation de tous les ruminants.
- **Juin 1996 :** mise en place d'une sécurisation des F.V.O.
 - retrait des matériaux à risque spécifié (M.R.S.) de la chaîne alimentaire humaine et animale et destruction par incinération ;
 - destruction systématique par incinération des cadavres d'animaux de toute espèce et des saisies sanitaires ;
 - traitement thermique renforcé (133 °C, 20 min, 3 bars, particules de 50 mm), pour les protéines de mammifères destinées à l'alimentation des volailles, porcins et poissons.
- **Novembre 2000 :** suspension de l'utilisation des F.V.O. et de certaines graisses dans l'alimentation de toutes les espèces animales dont les produits sont destinés à la consommation humaine.

2. d'autres mesures sont venues compléter le dispositif pendant l'été 1996 afin de sécuriser les farines animales encore disponibles sur le marché pour d'autres espèces que les bovins.

Ces mesures visaient à la fois une meilleure maîtrise de la composition des farines (exclusion des cadavres, des saisies d'abattoir et de certains organes ou tissus issus de bovins pour lesquels on avait des raisons de penser qu'ils pouvaient être à risque) et l'utilisation de traitements thermiques renforcés.

- Malgré ces mesures, des cas d'E.S.B. ont continué d'apparaître en France parmi des bovins nés après 1990 - cas dits NAIF -, puis en moins grand nombre parmi les bovins nés après la sécurisation des F.V.O. en 1996 - cas Super NAIF (*figure 1*). Ces cas n'ont commencé à être détectés dans le cheptel bovin que beaucoup plus tard, à partir de 2001 surtout, en raison de la durée d'incubation assez longue de l'E.S.B. (environ 5 ans), et de la mise en place au début des années 2000 de différents programmes de surveillance et de détection des animaux atteints.

Nathalie Jarrige¹
David Abrial²
Géraldine Cazeau¹
Mathilde Paul²
Eric Morignat¹
Christian Ducrot²
Didier Calavas¹

¹ A.F.S.S.A. Lyon
Unité Épidémiologie 69364 Lyon
² I.N.R.A.
UR346 Épidémiologie Animale
63122 Saint Genès Champanelle

Objectif pédagogique

■ Savoir pourquoi des cas d'E.S.B. ont été observés en France, malgré les mesures mises en place pour enrayer l'épizootie.

NOTES

* A.F.S.S.A. : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

** I.N.R.A. : Institut National de la Recherche Agronomique

Essentiel

■ À partir de 2001, l'origine de la contamination des cas NAIF et Super NAIF (respectivement 834 et 114 cas détectés au 1^{er} janvier 2007) a fait l'objet d'études épidémiologiques.

ACTUALITÉS